



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE
SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

*Est par la présente donnée, par la soussignée Sylvie Mercier,
directrice générale/ greffière-trésorière, de la susdite municipalité.*

**QU'UNE ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT
2023-03-280 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

QUE lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de Sacré-Cœur-de-Jésus a adopté le projet de règlements 2023-03-280 relatif à la démolition d'immeuble;

QU'une assemblée de consultation publique sur le projet de règlement 2023-03-280 relatif à la démolition d'immeuble se déroulera le 28 mars 2023 à 19 hres à la salle des séances du conseil municipal située au 4118, route 112 et permettra aux personnes intéressées de soumettre leurs commentaires sur le projet de règlement déposé :

- **Règlement no 2023-03-280 relatif à la démolition d'immeuble.** Ce projet de règlement a pour objet de contrôler la démolition des immeubles pouvant constituer un bien culturel ou représenter une valeur patrimoniale et surtout dans un contexte de rareté des logements, à protéger un bâtiment ayant une valeur patrimoniale.

Donné à Sacré-Cœur-de-Jésus, ce quinzième jour du mois de mars deux mille vingt-trois.


Sylvie Mercier, Directrice générale / greffière-trésorière